



**VILLE DE VIC SUR CERE**  
**CANTAL**

L'an deux mil seize, le 10 octobre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 6 octobre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

**PRESENTS :** Mme Dominique BRU, Maire ;  
Mme Lucienne NUMITOR, M. Jean-Claude COUTEL, Mme Gaby VACHON,  
Mme Elisabeth RISPAL, M. André JAULHAC, adjoints ;  
M. Sébastien CAZELLES, Mme Michèle COURBEBASSE, M. Christophe HUGON,  
M. Patrick CAYROU, Mme Thérèse VIDALENC, M. Michel LENGAGNE,  
Mme Odile SERGUES, Mme Pascale DRELON, Mme Anny PECHAUD, M. Géraud MAURS,  
Mme Hélène POUILHES, M. Philippe LETANG, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

**ABSENTS :** M. Mathieu LOURS

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUTEL, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016

### ORDRE DU JOUR

N°	Délibération	Information	Domaine	Objet	Rapporteur	N° Pages
1	x		Vie municipale	Approbation des procès-verbaux de la séance du 31/8	D. BRU	1
2		x	Services à la population	Ouverture d'une Maison des services au sein du Bureau de Poste	Intervention de M. Albert VINAS Du Groupe La Poste	2
3		x	Informations diverses	- Plan de circulation - Bilan des rencontres avec les acteurs des festivités - Réforme de l'intercommunalité - Loi Notre	D. BRU	2
4		x	Décisions du maire	- Devis signés	D. BRU	3
5	x		Vie municipale	Désignation des membres du conseil d'administration du CCAS (pour annulation et remplacement de la délibération n°2016.72)	D. BRU	3
6	x		Finances	Admissions en non-valeur	L. NUMITOR	4
7	x		Vie municipale	Refonte des commissions municipales et extra-municipales Validation et désignation des membres	D. BRU	4
8	x		Personnel	Modification du tableau des effectifs – Modification du temps de travail	A. JAULHAC, L. NUMITOR	5
9	x		Travaux	Sécurisation AEP – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre OLMET ARIS	A. JAULHAC	6
10	x		Affaires foncières	Demande de location de parcelles communales	A. JAULHAC	6

Madame le maire met au vote le procès-verbal de la séance du 31 août 2016, que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20h35.

### **1) Services à la population - Ouverture d'une Maison des services au sein du Bureau de Poste**

Madame le maire donne la parole à M. Albert VINAS, délégué aux Relations Territoriales, du Groupe La Poste, qui présente au conseil municipal un projet d'ouverture d'une Maison des services au sein du Bureau de Poste.

Après présentation, les conseillers débattent de certains points : nature et modalités des services dispensés, impact sur le métier des salariés de La Poste, possibilité d'une vente éventuelle à moyen terme de billets SNCF, pérennité à moyen/long terme du Bureau de Poste sur la commune.

Interrogé sur le devenir du Bureau de Poste, M. Albert VINAS répond clairement qu'au vu de l'activité et des flux enregistrés, la décision de ne pas ouvrir une Maison des services ne sera aucunement de nature à menacer l'avenir du bureau de Poste, notamment par la transformation en Agence Postale.

D'autre part, aucune échéance précise n'est imposée à la commune.

Mme le maire décide de différer la décision du conseil municipal à une échéance ultérieure.

### **2) Informations diverses**

#### **• Plan de circulation – Compte rendu de la réunion du 21 septembre dernier qui a eu lieu à la Préfecture**

Mme le maire rend compte d'une réunion qui s'est tenue à la Préfecture le mercredi 21 septembre en présence des différents acteurs (Commune, Communauté de communes, Conseil départemental, Préfecture, DDT, DIR, DREAL en visio-conférence).

#### L'essentiel :

- En introduction, le Préfet a redit toute la pertinence du Plan de circulation ; il considère que l'enjeu est important, notamment du point de vue de la sécurité, et souhaite donc que le projet se concrétise ;
- En effet, selon le Préfet, l'étude en cours sur l'aménagement de la RN122 sur la section MAURS à MASSIAC, qui comprend la traversée de VIC-SUR-CERE et l'aménagement à hauteur du Pas de Cère, ne pourrait aboutir à des travaux qu'à l'horizon 2025-2030, et ce en étant très optimiste ;
- Le préfet a rappelé la méthode :
  - o valider un scénario à tester
  - o estimer le montant des travaux
  - o obtenir un accord de principe sur l'engagement des financeurs (objectif de la prochaine rencontre en Préfecture)
  - o si, et seulement si, le plan de financement s'avère viable, expérimentation-test du scénario
- Il convient donc de continuer la réflexion avec le cabinet SORMEA pour aboutir au meilleur scénario (entre les scénarii n°3 et 4, variantes à proposer) ; avec cette idée de choisir dès le départ un scénario qui a toutes les chances d'aboutir
- La DIR et le CD insistent sur l'importance de réaliser le test sur une période dite de viabilité hivernale 2017/2018

#### **• Loi Notre**

Mme le maire informe les conseillers que, pour le secteur comprenant la commune de VIC-SUR-CERE, 33 communes sur 36 concernées ont voté contre le périmètre proposé par le Préfet dans le cadre du Schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI). Elle indique que le Préfet prendra son arrêté avant la fin de l'année.

#### **• Bilan des rencontres du 19/9 et 6/10 avec les acteurs des festivités des 14 juillet et 15 août**

Mme le maire passe la parole à Mme Gaby VACHON qui explique qu'un groupe de travail, constitué notamment de membres de l'association ASEC et d'autres bénévoles, s'est mis en place et réuni déjà à deux reprises. Ce groupe de travail doit maintenant travailler plus précisément sur la définition du contenu, du budget, ainsi que sur le rôle de chacun dans l'organisation des fêtes du 14 juillet et du 15 août. Mme Gaby VACHON se dit très satisfaite concernant cette démarche collective qui va dans le sens de l'intérêt général de la commune.

### 3) Vie économique – Vœu du conseil municipal concernant l'entreprise PYRAM

M. Philippe LETANG exprime son inquiétude pour le devenir de l'entreprise PYRAM, et interroge Mme le maire sur le sujet. Après échange avec l'ensemble des conseillers, Mme le maire propose au conseil municipal de formuler un vœu.

Ainsi :

#### LE CONSEIL,

EMET UN VŒU pour témoigner de son extrême inquiétude quant à l'avenir de l'entreprise PYRAM, et exprimer son soutien et sa solidarité envers tous les salariés aujourd'hui soucieux de leur devenir. Le conseil municipal réaffirme son profond attachement à l'entreprise PYRAM, tenante d'un savoir-faire reconnu, et souhaite la garantie de sa pérennité impliquant l'emploi sur le bassin vicois. C'est dans ce cadre, et en partenariat avec la communauté de communes, conscients de l'importance de cette entreprise pour le territoire, voire le département, que les élus continueront, comme ils le font depuis plusieurs semaines, à suivre l'évolution de ce dossier, en restant ouverts à tous contacts ou propositions susceptibles de faciliter les négociations en cours\*.

*\*Texte envoyé a posteriori et validé par l'ensemble des élus avant parution dans la presse*

#### Unanimité

### 4) Compte rendu des décisions du maire

- Conformément à l'article L 2122-23, avant dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire rend compte des marchés signés dans le tableau ci-après :

Objet	Nom de l'entreprise	Montant € HT
Travaux sur camion Mercedes (remplacement cuve d'air, préparation au contrôle, tachygraphe)	EUROPE SERVICE	2 233.07
Travaux AEP au Val de Cère	EATP	22 614
Embrayage du tracteur	CAPELLE	4 397
Sol souple de l'école maternelle	REPLAY SERVICES	4 985

- Emprunt**

Mme Lucienne NUMITOR informe les conseillers que les conditions concernant l'emprunt pour les travaux de réhabilitation des réseaux secteur du Val de Cère sont encore plus favorables que lors de la présentation au CM du 31/8.

La délibération a donc été prise selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 350 000€	Montant par échéance : 6 335.81€
Taux fixe : 1.10% (au lieu de 1.20%)	Nombre d'échéances : 60
Durée : 15 années	Somme des intérêts : 30 148.64€
Fréquence des échéances : trimestrielle	Frais de dossier : 350€

### 5) Vie municipale Désignation des membres du conseil d'administration du CCAS

Madame le maire donne lecture du courrier de la Préfecture reçu le 29/9/2016. Il convient d'annuler la délibération n°2016.72 du 31/8/2016.

#### LE CONSEIL,

VU la délibération n°2014-36-1 du 25/4/2016,

VU le courrier de la Préfecture reçu le 29/9/2016,

VU qu'il convient de remplacer au sein du conseil d'administration du CCAS, Mme Gaby VACHON, démissionnaire en date du 5/10/2016,

CONSIDERANT qu'il n'y a pas eu de liste déposée, au-delà des membres élus actuels, au moment du renouvellement du CCAS, et que le conseil municipal peut donc nommer Mme Elisabeth RISPAL en vue de remplacer Mme Gaby VACHON, après que cette dernière ait démissionné,

DESIGNE Mme Elisabeth RISPAL comme membre du conseil d'administration du CCAS, en remplacement de Mme Gaby VACHON, démissionnaire au 5/10/2016.

AUTORISE Madame le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

**6) Finances – Admissions en non-valeur**

Mme Lucienne NUMITOR dit aux conseillers que le trésorier a transmis, en date du 3 octobre 2016, une demande d'admission en non-valeur d'un montant de 209.42€ (200.42€ pour le budget EAU, et 9€ pour le budget principal) correspondant à des sommes irrécouvrables sur les exercices 2010 à 2015.

**LE CONSEIL,**

CONSIDÉRANT la demande du trésorier,  
CONSIDÉRANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titre de recettes dont le montant s'élève à la somme de 209.42 €.

DIT que les crédits seront inscrits en dépenses aux budgets correspondants.

AUTORISE Madame le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**Unanimité**

**7) Vie municipale – Refonte des commissions municipales et extra-municipales**

Madame le maire rappelle aux conseillers que le conseil municipal, par sa délibération n°2016.70 et après observation d'un certain nombre de dysfonctionnements, a créé un groupe de travail pour la refonte des commissions municipales et extra-municipales.

Cette réorganisation a pour objectifs principaux :

- De clarifier et de rendre une cohérence à l'organigramme des commissions municipales et extra-municipales ;
- De déterminer précisément la fréquence et les missions de chaque commission, et par conséquent les délégations de chaque adjoint ;
- D'améliorer le travail en équipe entre les élus, et créer les conditions pour permettre leur bonne implication dans l'action municipale, notamment en créant des postes de référent(e)s sur certaines missions (voirie, festivités, animations) ;

**LE CONSEIL,**

VU la délibération n°2016.70,  
CONSIDERANT l'exposé de Madame le maire,

APPROUVE la nouvelle organisation des commissions de travail du conseil municipal, qui fixe à sept le nombre de commissions municipales et à trois le nombre de commissions extra-municipales.

DIT que les adjoints sont membres de l'ensemble de toutes les commissions municipales et extra-municipales.

DIT qu'en cas d'absence, les élus de la liste d'opposition membres d'une commission pourront se faire remplacer par un(e) suppléant(e) choisi(e) parmi leur liste.

DESIGNE les commissions municipales permanentes suivantes :

COMMISSIONS MUNICIPALES		VICE-PRESIDENT(E)	MEMBRES
1	Finances - Personnel	L. NUMITOR	M. COURBEBAISSSE (2 <sup>ème</sup> vice-présidente) Les adjoints P. DRELON, M. LENGAGNE, P. LETANG, G. MAURS
2	Culture et communication - Animations culturelles	G. VACHON	Les adjoints P. DRELON (référente communication), O. SERGUES, P. LETANG, H. POUILHES
3	Urbanisme et affaires foncières - Opérations d'aménagement durable	A. JAULHAC	Les adjoints S. CAZELLES, M. COURBEBAISSSE, C. HUGON, M. LENGAGNE, M. LOURS, A. PECHAUD, H. POUILHES
4	Travaux, cadre de vie - Développement durable	M. LENGAGNE	Les adjoints P. CAYROU (réfèrent voirie), C. HUGON, M. COURBEBAISSSE, P. LETANG, G. MAURS
5	Affaires scolaires - Enfance et jeunesse	E. RISPAL	Les adjoints M. COURBEBAISSSE, P. DRELON, O. SERGUES, P. LETANG
6	Vie associative et sportive - Animations	JC. COUDEL	Les adjoints P. CAYROU, S. CAZELLES, (réfèrents animations), P. DRELON, M. LOURS, T. VIDALENC, A. PECHAUD, H. POUILHES
7	Tourisme et festivités	E. RISPAL	Les adjoints C. HUGON (réfèrent festivités), P. CAYROU, S. CAZELLES, M. LENGAGNE, M. LOURS, O. SERGUES, T. VIDALENC, P. LETANG, A. PECHAUD

DESIGNE les commissions extra-municipales pour la vie citoyenne et la démocratie participative suivantes :

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES		VICE-PRESIDENT(E)	MEMBRES ÉLUS
1	Délégués de villages et quartiers	G. VACHON	Les adjoints M. LENGAGNE, S. CAZELLES, T. VIDALENC, P. LETANG, A. PECHAUD
2	Acteurs du tourisme (commerçants, hôteliers, hébergeurs)	G. VACHON	Les adjoints H. POUILHES
3	Agriculture	A. JAULHAC	P. CAYROU, E. RISPAL, G. MAURS, A. PECHAUD

DIT que de nouveaux arrêtés de délégations de fonction des adjoints, correspondant aux missions des commissions municipales dont ils ont la vice-présidence, devront être pris.

**14 voix pour, 4 abstentions**

**8) Personnel – Modification du tableau des effectifs – Modification du temps de travail**

Mme le maire rappelle que le conseil municipal a validé par sa délibération n°2016.78 du 31/8 la réorganisation du temps périscolaire (restaurant scolaire, délégation de la garderie (ALAE) à l'EVV). Cette réorganisation a été

mise en place dès la rentrée scolaire. Ces modifications importantes, pour être mises en œuvre, supposaient une remise à plat de l'organisation du travail des agents municipaux du service Affaires scolaires et Entretien des locaux, dont M. André JAULHAC présente une synthèse.

Cette réorganisation nécessite également de prendre une délibération pour modifier le temps de travail d'un agent, en passant son temps de travail de 32 à 35 heures. Il s'agit ici d'une régularisation ; en effet les heures ajoutées dans le temps de travail sont des heures permanentes effectivement réalisées et payées en heures complémentaires depuis plusieurs années.

**LE CONSEIL,**

VU le tableau des effectifs,  
CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR et M. André JAULHAC,

MODIFIE le temps de travail d'un poste comme suit :

<b>Grade</b>	<b>Fonction</b>	<b>Ancien temps de travail hebdomadaire</b>	<b>Nouveau temps de travail hebdomadaire</b>	<b>A compter du</b>
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Agent d'entretien des locaux	32 h	35 h	1/9/2016

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2016.

AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents.

**Unanimité**

**9) Travaux de sécurisation AEP – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre OLMET ARIS**

M. André JAULHAC rappelle que le conseil municipal avait mandaté une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) auprès du CIT concernant les travaux de sécurisation AEP OLMET et ARIS.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a donc été lancée. Deux entreprises ont répondu : le groupement ACDEAU/BÂTI CONCEPT et G2C ENVIRONNEMENT.

**LE CONSEIL,**

VU l'avis de la commission d'appel d'offres du 30 septembre 2016,  
ENTENDU l'exposé de M. André JAULHAC,

DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre, au vu de l'analyse multicritères, au groupement d'entreprises ACDEAU/BÂTI CONCEPT, domiciliée à AURILLAC, pour un montant de 6 600€ HT.

AUTORISE Mme le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

**10) Affaires foncières – Location de parcelles communales**

M. André JAULHAC informe les membres du conseil municipal que Mme Caroline GIMEL a adressé un courrier à la mairie dans lequel elle exprime le souhait de louer à la commune la parcelle n°AP 174 dans le cadre d'un projet d'activité professionnelle (centre équestre. Il précise que cette parcelle est située en zone agricole au PLU.

Mme Annie PECHAUD demande si les agriculteurs qui fauchent actuellement la parcelle sont en accord avec cette décision.

M. André JAULHAC répond que la parcelle est communale. Il ajoute qu'il serait dommage, pour une superficie de 1.7 ha, de barrer la route à une personne souhaitant créer une activité qui n'est plus développée sur la commune.

M. Géraud MAURS pose la question de l'accès à l'eau. Mme Elisabeth RISPAL dit que cette location devra se faire, sur ce point comme sur les autres, dans le respect du cadre réglementaire.

**LE CONSEIL,**

VU l'arrêté 2005-2046 pris par le Préfet du Cantal,

VU l'arrêté 2016-701 de la DDT du 16 septembre 2016,

DECIDE de louer la parcelle communale n°AP 174 à Mme Caroline GIMEL sous la forme d'une convention pluriannuelle de pâturage d'une durée de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

FIXE le loyer, conformément à la réglementation préfectorale, au montant de 155.10€ annuel, et dit que celui-ci sera révisé annuellement en fonction de l'indice national de fermage.

AUTORISE Mme le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

Mme le maire remercie l'ensemble des conseillers et lève la séance à 23h07.